



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2022-469 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions de dollars (2 000 000\$) pour la démolition du manoir Sacré-Coeur

Je, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominingue, certifie :

- ❖ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2022-469 est de 3884;
- ❖ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 395;
- ❖ que le nombre de demandes reçues est de 451.

Je déclare :

- que le règlement 2022-469 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Nominingue, ce 11 mars 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. St-Amour', written over a horizontal line.

François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier